

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-53
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière :
DOMAINES DE
COMPETENCES
PAR THEMES

Sous matière :
POLITIQUE DE LA
VILLE-HABITAT-
LOGEMENT

**OBJET :
OPÉRATION "CŒUR
DE VILLE" N°2025-
02 – ATTRIBUTION
DE SUBVENTIONS
AU TITRE DES
RÉHABILITATIONS
DES FAÇADES**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 7 FEVRIER
2025

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 7 FEVRIER
2025

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **18 FEV. 2025**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 13 février 2025
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jean-François
VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI,
Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth
ESCAFRE, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès
SOULIER, Bruno PERLES, Préscillia GRANIER, Audrey
GAIANI, Zohra KUFEL, Christian WINTERHALTER,
IMEDJADJ Nadia.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Jacqueline RATABOUIL donne pouvoir à Jean-François
VERONIN-MASSET,
Régine SURRE donne pouvoir à Marie-Claude BOURREL,
Sabine CHABERT donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,
Michel RATABOUIL donne pouvoir à Brigitte BATIGNE,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Préscillia
GRANIER,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Chantal BARTHES,
Béranger SERRES donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

Absents : Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Gérard
MONDRAGON, Adrien ROUZAUD.

Secrétaire : Audrey GAIANI,

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le **18 FEV. 2025**

ID : 011-211100763-20250213-DB202553DAFU-DE

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'habitat et du cadre de vie, la Commune a mis en place une aide financière pour inciter les propriétaires à réhabiliter les façades des immeubles situés dans le cœur de ville et visibles du domaine public.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des demandes de paiement annexé à la présente ayant reçu l'agrément de la Ville, réunissant les conditions définies dans le

cahier des charges pour l'obtention des subventions.

Les travaux étant conformes aux prescriptions et aux devis déposés, Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions aux propriétaires concernés, pour un montant de 10 894.14 Euros conformément au tableau présenté en annexe. Ce qui porte le montant total des subventions payées en 2025 à 22 828.71 Euros (4 immeubles).

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 12 février 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

ATTRIBUE au vu des dossiers de demande de paiement déposés, des subventions au titre de l'aide à la réhabilitation des façades, d'un montant de 10 894.14 Euros

PRECISE que la dépense sera imputée sur le budget « investissement » de la Commune (Opération 9006 : Aménagement urbain - article 20 422 : subvention d'équipement).

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le	1 8 FEV. 2025
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :	1 7 FEV. 2025
Par publication le :	1 8 FEV. 2025
Par délégation, Le Directeur Général des Services	
Nicolas NAYRAL	

Castelnaudary, le 13 février 2025

Le Maire,

Patrick MAUGARD

